

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 05 OCTOBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 76

OBJET : 2023-04-03- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 09 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), Stéphane ZAPOTINY (suppléant de POIRSON Elisabeth), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (suppléant de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen (arrivée à compter de la 2023_04_15), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen du début à la 2023_04_14), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (suppléant de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (suppléant de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier (ayant la procuration de STAROSSE Jean-Luc), ORDITZ Jackie (suppléant de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-04-14 : 9 avis de procuration - De la 2023_04_15 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	59 Présents du début à la 2023_04_14 - 60 Présents de la 2023_04_15 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée. Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
N°2023-27 22/06/2023	CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE DOMGERMAIN - DEVOIEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU PLUVIALE	Dans le cadre des travaux de création du Groupe scolaire à Domgermain et des modifications de réseaux induites, le Bureau autorise le dévoiement d'une partie des eaux pluviales portée par la CC2T ainsi que les modalités opérationnelles et financières, à savoir la prise en charge à 100% de la nouvelle conduite par la commune de Domgermain et la prise en charge à 100% du renouvellement de la conduite existante par la CC2T.
N°2023-28 22/06/2023	DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU	Validation par le Bureau des demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ces demandes ayant reçu un avis favorable du conseil d'exploitation.
N°2023-29 22/06/2023	AVENANT 3 A LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE FOUG, L'EPFGE ET CC2T	Validation par le Bureau de l'avenant 3 permettant de proroger au 30 juin 2028 le délai maximal d'engagement pour la commune de Foug d'acquiescer auprès de l'EPFGE les biens désignés dans la convention initiale.
N°2023-30 29/06/2023	CONVENTION DE MUTUALISATION CC2T/ COMMUNES LIEE AU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	La délibération n°2022-41 votée par le bureau communautaire le 15 décembre 2022 a permis de mettre en place de nouvelles conventions de participation financière liées au ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères Dans ce cadre, l'Office public Toul Habitat s'est vu allouer un montant de 15918.16 euros pour le nettoyage des abords de PAV. Le montant réellement facturé à Toul Habitat par le prestataire étant supérieur de 7663,57 euros, le Bureau a validé le financement de l'intégralité des coûts de nettoyage des abords des conteneurs facturés par l'entreprise prestataire de Toul Habitat, pour 2022 et pour 2023, sur présentation de justificatifs et notamment la contribution complémentaire de 7663,57 euros demandée au titre de 2022.
N°2023-31 29/06/2023	DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU	Validation par le Bureau des demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ces demandes ayant reçu un avis favorable du conseil d'exploitation.
N°2023-32 29/06/2023	AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES ZONE LOGISTIQUE SUD LORRAINE ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT	Au regard des échanges avec les cofinanceurs et suite au dépôt des dossiers de subventions, le plan de financement de ces aménagements nécessite d'être actualisé. Les montants des travaux ne changent pas, seule la répartition des cofinanceurs est actualisée.

N°2023-33 29/06/2023	EQUIPEMENTS DE SECURITE VELOS A TOUL	En date du 15 juin 2023, le conseil communautaire a approuvé la délibération portant sur le dispositif de soutien en faveur des aménagements cyclables auprès des communes. Comme convenu dans ce dispositif, la CC2T va intervenir directement auprès des communes pour financer des équipements de sécurité et de signalisation vélos. A partir de l'été 2023, la CC2T, en accord avec la ville, a prévu d'intervenir sur plusieurs secteurs de Toul. La délibération validée par le Bureau permet de solliciter les cofinancements de la Région mobilisables pour ces équipements.
N°2023-34 29/06/2023	DEMANDES DE SUBVENTIONS – ABRIS VELOS CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE O'VIVE	Le Bureau valide les demandes de subventions auprès de plusieurs cofinanceurs pour l'achat et la pose d'abris vélos au centre aquatique communautaire O'VIVE à Ecrouves, à savoir l'accompagnement financier de la Région Grand Est et du programme ALVEOLE PLUS
N°2023-35 29/06/2023	AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES AU NIVEAU DU FUTUR GIRATOIRE DE LA ZA DU PARC DE HAYE - ACTUALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS	La délibération n°05 du bureau en date 02/02/2023 a acté les aménagements mobilités actives au niveau du futur giratoire de la zone d'activité du parc de Haye et autorisé le président à solliciter les cofinancements auprès de différents partenaires. Les demandes de subventions nécessitent d'être actualisées. Les montants des dépenses prévisionnelles ne changent pas mais l'Etat et le Département de Meurthe et Moselle qui sont mobilisés sur ce dossier ne prennent pas en compte la même assiette de dépenses éligibles. Par ailleurs, le niveau de subvention demandé à l'Etat passe de 30 à 40 %.
N°2023-36 24/08/2023	EQUIPEMENTS DE SECURITE VELOS A TOUL	Actualisation à la hausse des montants de cofinancements des partenaires par rapport à la délibération n° 2023-33 (pas de modification du montant des travaux).
N°2023-37 24/08/2023	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE DOMGERMAIN, L'EPFGE ET LA CC2T	Validation par le Bureau de l'avenant 1 permettant de proroger au 30 juin 2026 le délai maximal d'engagement pour la commune de Domgermain d'acquiescer auprès de l'EPFGE le bien désigné dans la convention initiale.
N°2023-38 24/08/2023	SUBVENTIONS OPAH	Modification du bénéficiaire dans le cadre d'un dossier de subvention OPAH.
N°2023-39 24/08/2023	APPROBATION D'UN BAIL A FERME DE NEUF ANS	La CC2T est propriétaire de plusieurs parcelles nues sur la zone d'activité de l'Orme à Noviant-aux-Prés. Lors des discussions sur le PLUIH, il a été décidé de les déclasser en zone A, agricole, et de ne plus les conserver en zone d'activités pour répondre à la demande de maraîchers qui souhaitent s'implanter sur des parcelles d'environ 2,5ha. Validation par le Bureau du bail à ferme pour 9 ans avec clauses environnementales.
N°2023-40 31/08/2023	DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 PELOUSES DU TOULOIS - 2023	Le Bureau valide la demande d'accompagnement financier de la Région Grand Est dans le cadre du dossier Natura 2000-FR4100163 (Pelouses du Toulinois).
N°2023-41 07/09/2023	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DIVERS PROJETS D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU POTABLE	Le Bureau valide la demande de cofinancements Région et AERM pour les 2 opérations suivantes : Renouvellement de la conduite de Toul vers Bruley Création de la conduite de sécurisation entre Lucey et Lagney

N°2023-42 14/09/2023	CONVENTION POUR REMISE A TITRE GRATUIT DE PACKS DECOUVERTES OVIVE AUX INTERNES DE L'HOPITAL SAINT CHARLES DE TOUL	<p>Dans un contexte de recrutement difficile à l'Hôpital Saint Charles à Toul, l'objet est de valoriser un maximum les attraits touristiques, culturels et sportifs du bassin de vie du Toulais afin que les internes qui viennent effectuer leurs missions au sein de l'Hôpital puissent envisager de s'y installer.</p> <p>Ainsi, à titre exceptionnel, le Bureau valide la signature d'une convention avec l'hôpital permettant la remise de 24 packs découverte Ovive (entrées, bonnets de bain, jeton, porte carte...) d'une valeur totale de 324 € pour les 24 packs.</p>
N°2023-43 14/09/2023	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION « DERACCORDEMENT ET RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE »	<p>La CC2T a décidé de promouvoir une opération visant à mettre à disposition des usagers du territoire, des récupérateurs d'eau de pluie.</p> <p>L'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pourrait être financée à hauteur de 80 %, selon la décomposition suivante : 60 % d'aide de l'AERM et 20 % d'aide de la Région Grand-Est, ce qui porterait le reste à charge de l'utilisateur à 20 % du coût total du matériel.</p> <p>Le Bureau valide la demande de cofinancements auprès de la Région et de l'AERM.</p>

Après cet exposé, le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX